BURKINA FASO

IVE REPUBLIQUE SEPTIEME LEGISLATURE

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

LOI N°032-2020/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'AMENDEMENT A L'ACCORD-CADRE PORTANT CREATION DE L'ALLIANCE SOLAIRE INTERNATIONALE (ASI) ADOPTE LE 03 OCTOBRE 2018 A NEW DELHI EN REPUBLIQUE DE L'INDE

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution;

 $Vu \quad la \, r\'esolution \, n°001-2015/AN \, du \, 30 \, d\'ecembre \, 2015, portant \, validation \, du \, mandat \, des \, d\'eput\'es \, ;$

a délibéré en sa séance du 24 août 2020 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'amendement à l'Accord-cadre portant création de l'Alliance solaire internationale (ASI), adopté le 03 octobre 2018 à New Delhi en république de l'Inde.

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 24 août 2020

A LIN

Alassane Bala SAKANDE

e Président

Le Secrétaire de séance

N'Goummion Bernard SOME